



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

QU'une demande d'autorisation de démolition a été faite en conformité avec le Règlement RV-2017-16-56 concernant la démolition d'immeubles et ce pour l'immeuble suivant :

Un bâtiment principal portant le numéro d'immeuble 150, rue Jacques-Nau, secteur Lévis et le numéro de lot 2 222 771 du cadastre de Québec.

Que le bâtiment est la propriété de 9156-6687 Québec Inc. qui a présenté ladite demande.

Que, conformément au décret numéro 102-2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 5 février 2021, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui fait partie du processus décisionnel est remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public.

Une consultation écrite sur cette demande de démolition d'immeuble aura lieu du 24 mars 2021 au 7 avril 2021. Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance de ce permis de démolition peut transmettre son opposition motivée par écrit et nous la faire parvenir au plus tard 15 jours suivant la publication de l'avis ou l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, à David Gagné, secrétaire du comité de démolition soit par courriel à l'adresse dgagne@ville.levis.qc.ca ou par courrier au 996, rue de la Concorde, Lévis, G6W 0P8.

Donné à Lévis, le 24 mars 2021.

David Gagné, secrétaire du comité de démolition